



L'ORIENTATION AU LYCEE

BROSSOLETTE

S'INFORMER

➤ Au lycée

- **Au CDI** : site d'admission post bac ouvert à partir de début décembre, brochures ONISEP téléchargeable gratuitement sur leur site, questionnaire d'intérêt sur www.lesmetiers.net,
- **Permanences pour les RDV individuels** auprès de Mme MENARD : lundi après-midi

➤ Au Centre d'Information et d'orientation

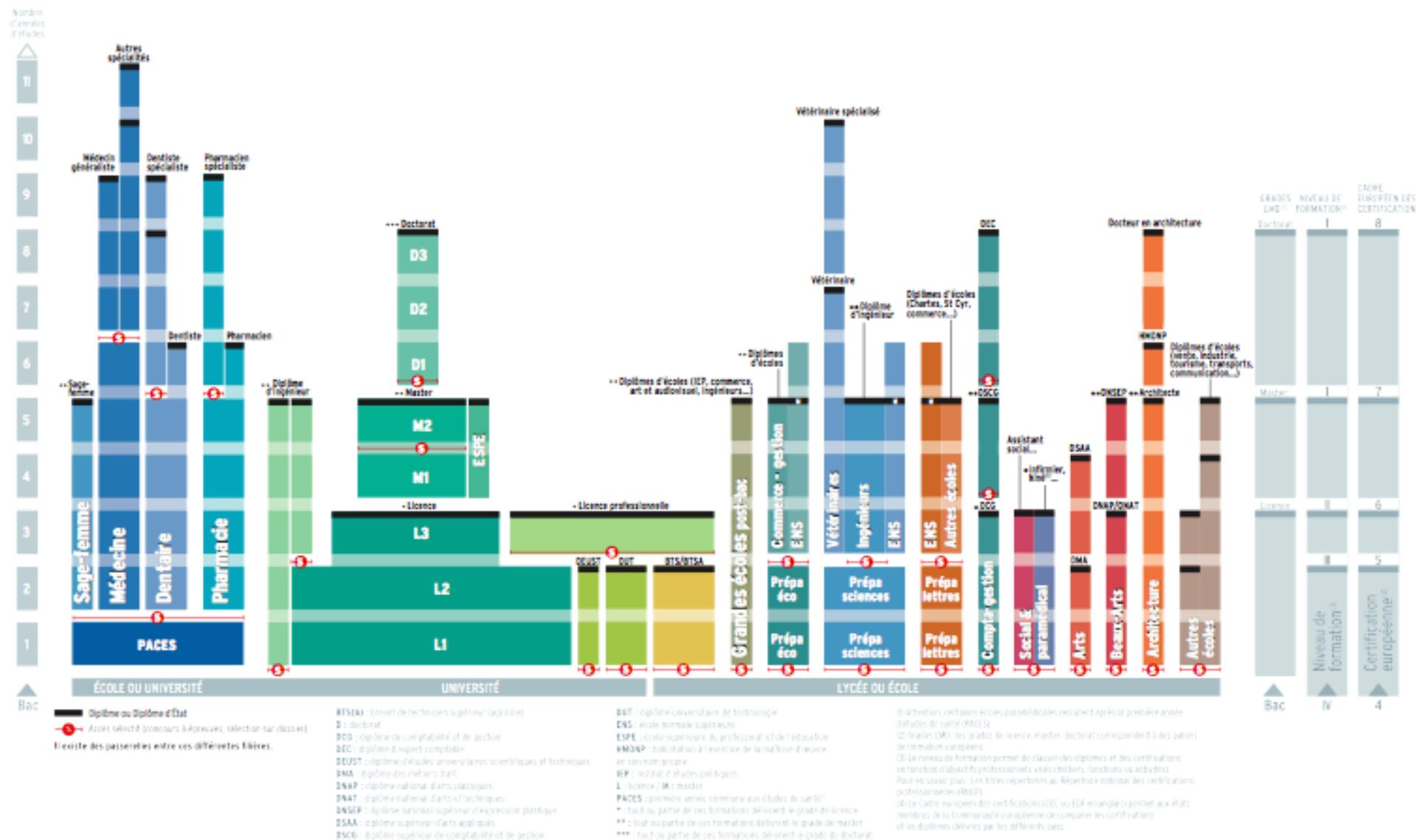
- 4 Avenue Paul Vaillant Couturier - 94800 VILLEJUIF.
- Ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, jusqu'à 19h le mercredi (à partir de début novembre 2016).
- Fermé le lundi matin, ouvert pendant les vacances scolaires (Noël jusqu'au 23 décembre 2016 inclus).

PARTICIPER

- ❖ Journées «**Portes ouvertes**» *dans les établissements d'enseignement supérieur : **Le 25 mars 2017 au lycée Darius Milhaud.***
Informations sur les sites des établissements et sur APB.
- ❖ Salon européen de l'éducation :
Paris-Expo, Pte de Versailles (18 au 20 nov. 2016)
- ❖ Salon spécial santé, social et paramédical :
Paris, Pte de Champerret (10 et 11 déc. 2016)
- ❖ Salon de l'apprentissage et de l'alternance :
Paris-Expo, Pte de Versailles (13 au 15 jan. 2017)
- ❖ Salon Onisep - APB :
Pte de la Villette (6 et 7 janvier 2017)

Le schéma des études supérieures

Les principaux itinéraires de formation





Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

C'EST QUOI ?

POUR QUI ?

QUAND ?

COMMENT ?

LES FORMATIONS

LE GUIDE DU CANDIDAT

CONTACT

Page d'accueil



C'EST QUOI ?

A quoi sert le portail
Admission Post Bac ?



POUR QUI ?

Qui est concerné par
Admission Post Bac ?



QUAND ?

À Quel moment se connecter
à Admission Post Bac ?



COMMENT ?

Quelles sont les étapes
d'Admission Post Bac ?

À PARTIR DU 20 JANVIER



M'inscrire



Accéder à mon
dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1** Du 20 Janvier au 20 Mars
Inscription, saisie des vœux
- 2** Le 2 Avril
Date limite de validation des vœux et
d'envoi des dossiers-papier
- 3** Du 6 au 9 Mai
Vérification de la réception des
dossiers-papier
- 4** Du 20 Janvier au 10 Juin
Modification de l'ordre des vœux
- 5** Du 23 Juin 14h au 27 Juin 14h
Première phase d'admission et réponse
des candidats
- 6** Du 05 Juillet 14h au 15 Septembre
Procédure complémentaire



C'EST QUOI ?

POUR QUI ?

QUAND ?

COMMENT ?

LES FORMATIONS

LE GUIDE DU CANDIDAT

CONTACT

Page d'accueil > Présentation des formations

- ▶ BTS
- ▶ DCG
- ▶ Etudes de santé
- ▶ Formations paramédicales et sociales
- ▶ Écoles d'architecture
- ▶ BTSA
- ▶ DEUST
- ▶ Licences
- ▶ CPGE
- ▶ Écoles de commerce
- ▶ Écoles supérieures d'arts
- ▶ DMA
- ▶ DUT
- ▶ MAN
- ▶ Formations d'Ingénieurs
- ▶ CPES
- ▶ Formations professionnelles autres que BTS et DUT

Avant de vous inscrire, **complétez votre information avec l'ONISEP** >>>



Rechercher une formation

Moteur de recherche

À PARTIR DU 20 JANVIER



M'inscrire



Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC
EN 6 ÉTAPES

1

Du 20 Janvier au 20 Mars
Inscription, saisie des vœux

2

Date limite de validation des vœux et d'envoi des dossiers-papier

3

Vérification de la réception

SAISIE DES VOEUX

➔ Du 20 janvier au 20 mars

www.admission-postbac.fr

Pour créer votre dossier, il vous faut :

- ✓ une **adresse électronique** valide et personnelle
⇒ *possibilité d'ajouter l'adresse de vos parents*
- ✓ votre numéro **INE** (*Identifiant National Elève*)
⇒ *10 chiffres et 1 lettre*
- ✓ un **numéro de portable**
- ✓ **ATTRIBUTION D'UN NUMERO D'INSCRIPTION ET UN CODE CONFIDENTIEL SUITE A LA CREATION DU DOSSIER**

SAISIE DES VOEUX

→ **Du 20 janvier au 20 mars**

Au-delà du 20 mars, aucun vœu ne pourra être ajouté (la hiérarchie peut en revanche être modifiée jusqu'à fin mai)

24 candidatures maximum 12 maximum par type de formation
1 Candidature = 1 formation dans 1 établissement

12 en BTS ou 12 en DUT

Eventuellement 12 L1 en université

VALIDATION

ENVOI DOSSIERS PAPIER

→ **2 Avril au plus tard**

- ✓ Saisie en ligne des pièces constitutives du dossier dématérialisé
- ✓ Confirmation de chaque candidature
- ✓ Impression de la fiche de candidature si dossier papier
- ✓ Constitution et envoi du dossier papier si demandé

La confirmation de la candidature est impossible si tous les éléments demandés ne sont pas entièrement saisis.

ADMISSIONS ET RÉPONSES

→ **Juin - Juillet**

3 phases d'admission et de réponse :

- ✓ Du **8 juin** 14h au **13 juin** 14h
- ✓ Du **26 juin** 14h au **1^{er} juillet** 14h
- ✓ Du **14 juillet** 14h au **19 juillet** 14h

RÉPONSES

→ Juin - Juillet

4 réponses possibles

« OUI DEFINITIF »

L'élève accepte la proposition et renonce aux autres candidatures.

« OUI MAIS »

L'élève accepte la proposition, mais maintient sa candidature pour d'autres vœux mieux classés.

« NON MAIS »

L'élève refuse la proposition mais maintient ses candidatures sur des vœux mieux classés.

« DEMISSION GENERALE »

L'élève renonce à toutes ses candidatures.

Pour qui ?

- ceux qui ne se sont jamais inscrits au 20 mars
- ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission
- ceux qui ont démissionné de leur proposition d'admission

Comment ?

- Création d'un dossier APB/Formulation de nouveaux vœux

sur les places restées vacantes : 12 maximum

- Délai de 8 jours pour accepter ou refuser une place proposée

*(72h à partir du **20 août** - 1 jour à partir du 1er septembre)*

- **Inscription administrative dans l'établissement**

APB POUR LE CANDIDAT

ADMISSION HORS APB

Les candidats doivent s'adresser directement aux établissements.

- ✓ Ecoles paramédicales et sociales
- ✓ FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale)

Attention : les préparations aux écoles paramédicales et sociales en IDF ne passent pas par APB, contrairement à d'autres régions.